

Conditions générales de vente pour les Produits commandés en ligne (eShop)

Version: 22.10.2019

I. Dispositions générales

1. Champ d'application

- 1.1. Les présentes Conditions Générales de vente s'appliquent en l'état et dans leur dernière version en vigueur à la date de la conclusion du contrat pour tous les produits et services commandés en ligne (ci-après dénommés collectivement les : « les services») du fournisseur suivant :

Bosch Rexroth Schweiz AG

Hemrietstrasse 2

8863 Buttikon

Suisse

E-mail: info@boschrexroth.ch

Téléphone: + 41 55 46 46 111 (jours ouvrables du lundi au vendredi de 8h à 17h)

(Ci-après dénommé le « Fournisseur » ou « Bosch »”).

Toutes les autres conditions générales de vente du Fournisseur et/ou de Bosch Rexroth AG, Zum Eisengiesser 1, D-97816 Lohr am Main, Allemagne, pour l'enregistrement et l'utilisation d'autres produits proposés en ligne par ce dernier (par exemple accès au portail Internet) ne seront pas concernées par les présentes Conditions Générales de vente. Toutes les demandes de renseignements et les réclamations peuvent être effectuées en utilisant les coordonnées du Fournisseur indiquées ci-dessus.

- 1.2. Les Conditions Générales d'achat du client qui sont différentes, contraires, ou qui complètent les présentes Conditions Générales de vente, ne sont pas applicables, même si Bosch n'y fait pas explicitement objection ou si le client s'y réfère dans son bon de commande.
- 1.3. Les Produits et Services proposés s'adressent uniquement aux professionnels. Aux fins des présentes Conditions Générales de vente, le terme « professionnel» désigne une personne morale ou physique ou un partenariat d'entreprises ayant la personnalité juridique qui, lorsqu'elle conclut le contrat, agit dans l'exercice de son commerce, de son activité ou de sa profession.
- 1.4. Le Fournisseur tient une boutique en ligne qui présente des offres de produits aux clients. Les commandes auprès du fournisseur et les Livraisons correspondantes se limitent au territoire de la Suisse

2. Réservation en ligne incluant le processus de commande, conclusion de contrat, conservation du contrat

- 2.1. Pendant le processus de réservation des Produits et Services en ligne et avant que la réservation ne soit terminée, le client reçoit une notification lui indiquant les coûts, les conditions de règlement et de livraison, tous les délais correspondants, et le cas échéant les délais de préavis qui sont susceptibles d'exister et tous autres détails nécessaires. Le client a ensuite la possibilité de confirmer la commande en cliquant sur le bouton de commande. Dès lors que la confirmation de la commande a été reçue, un avis est envoyé au client par courrier électronique confirmant la réception de la commande et reprenant une nouvelle fois les détails de celle-ci.
- 2.2. L'offre en ligne ne constitue qu'une proposition qui nécessite l'acceptation du client. Avec la commande et en cliquant sur le bouton « acheter maintenant» ou similaire, le client souscrit de manière contraignante à l'offre contractuelle. La réception de la commande du client est confirmée sans délai. La confirmation de réception ne constitue pas encore un accord contraignant, mais simplement une information relative à la réception de la commande du client. Le contrat de vente est conclu après le

choix de Bosch soit par l'envoi d'une confirmation de vente soit par l'exécution du service commandé. Bosch se réserve le droit de lier la confirmation de réception à une déclaration d'acceptation.

- 2.3. Le contrat est conservé par Bosch. Le client ne peut plus y accéder dès lors que le contrat a été conclu. Avant de confirmer la commande, le client peut imprimer le contenu du contrat en utilisant la fonction d'impression du navigateur. Il peut également enregistrer électroniquement le contenu du contrat. Le contrat est en français.
- 2.4. La livraison des services est effectuée selon les modalités convenues avec le client. Les accords relatifs aux délais et dates de livraison et de services prennent la forme écrite. Les délais et dates de livraison et de services sont non contraignants, pour autant que Bosch ne les a pas qualifiés de contraignants au préalable par écrit.
- 2.5. Le client ne peut retourner ou échanger les services commandés. Si dans un cas particulier Bosch fait une concession au client, celle-ci est faite sur une base volontaire, sans préjudice et sans aucune obligation de la part de Bosch.

3. Tarifs et paiement

- 3.1. Les tarifs indiqués sur le site Internet au moment de la passation de la commande s'appliquent aux commandes en ligne. Sauf indication contraire, tous les prix indiqués sont des prix fermes en CHF (francs suisses) et incluant la TVA applicable en vigueur.
- 3.2. Sauf indication contraire, les factures seront réglées à 30 jours après la date d'émission de la facture sans aucune déduction, par versement bancaire dont les coordonnées sont indiquées par Bosch. Bosch réserve le droit à demander un paiement anticipé.
- 3.4. Si le paiement doit se faire par carte bancaire, PayPal ou PayPal Express, les dispositions suivantes s'appliquent : lorsque le paiement se fait par carte bancaire, le montant de la facture en EUR (Euro) est débité avant la réception du Produits, c'est-à-dire avant que la marchandise ne soit expédiée/qu'un code d'enregistrement ne soit envoyé etc.. Le libellé de la commande sur le relevé de carte bancaire du client précisera le Fournisseur et/ou le Produit commandé. Si le client refuse finalement de payer par carte bancaire, le client s'engage à régler le prix au plus tard 10 jours après la réception des Produits et Services plus les frais qui ont pu être encourus. Ces frais comportent, notamment, les frais occasionnés du fait du refus du débit de la carte de crédit ou dus au non-paiement.
- 3.5. Le client est réputé être mis en demeure sans avertissement s'il n'a pas réglé le paiement dans les délais prévus. Si le client est en situation de défaut de paiement, Bosch est en droit de facturer un intérêt de retard de 5% et les coûts occasionnés (p. ex. frais d'avertissement et d'encaissement) ainsi que d'exiger une garantie pour le paiement et le paiement immédiat de toutes les créances dues et incontestées issues de la relation commerciale. Le fournisseur se réserve le droit de faire valoir d'autres dommages ainsi que d'autres droits contractuels et juridiques.
- 3.6. Le client peut compenser ou retenir des paiements en raison de prétentions contraires seulement si celles-ci sont légalement constatées ou reconnues par Bosch.

4. Responsabilité

- 4.1. Bosch et ses auxiliaires répondent de dommages pour la violation d'obligations contractuelles et/ou extracontractuelles uniquement (i) si elles découlent d'actes intentionnels ou de négligence grave (ii) si elles entraînent de lésions corporelles et découlent d'une négligence ou d'un acte intentionnel, (iii) pour autant que les garanties du fabricant le prévoient et en cas (iv) de responsabilité découlant de dispositions légales impératives (p. ex. responsabilité du fait du produit).
- 4.2. La responsabilité prévue à l'article 4.1 est limitée au dommage direct immédiat; le fournisseur rejette toute responsabilité pour des dommages indirects et consécutifs de toute sorte, dans toute la mesure où la loi le permet.

- 4.3. Le client libère Bosch de toute prétention de tiers envers Bosch en raison d'actes préjudiciables du client, qu'ils soient intentionnels ou causés par une négligence.

5. Applicabilité des Conditions Générales de Livraison

Les Conditions Générales de livraison de l'Association de l'industrie suisse des machines, des équipements électriques et des métaux (SWISSMEM) en vigueur au moment de la conclusion du contrat s'appliquent aux machines et installations s'appliqueront par défaut si rien d'autre n'est prévu dans les présentes Conditions. Celles-ci sont disponibles sur le site Internet de Bosch sur le lien suivant: https://www.boschrexroth.com/de/ch/home_3/rechtliche_hinweise.

6. Droits d'utilisation

La documentation et tout autre contenu électronique fournis par Bosch contiennent des informations et un contenu qui sont protégés par les droits d'auteur. Ils ne sauraient être utilisés à d'autres fins que l'utilisation contractuelle prévue. Le client acquiert un droit non exclusif, non transférable d'utilisation de ces derniers. Sans l'accord écrit et préalable de Bosch, ce qui suit n'est pas autorisé, notamment : effectuer des reproductions supplémentaires des informations ou du contenu, modifier ou traiter le contenu, le divulguer à des tiers ou le rendre public. Le client n'est pas autorisé à retirer des informations ou du contenu les notices portant sur le droit d'auteur, les marques commerciales, les filigranes numériques ou d'autres réserves de droits.

7. Droits d'auteur

- 7.1. Le client s'engage à traiter de manière confidentielle les informations et les autres supports que Bosch a signalés comme « confidentiels » ou qui doivent par ailleurs être considérés comme confidentiels (y compris les caractéristiques qui peuvent être extraites d'objets ou logiciels remis ainsi que les autres connaissances ou expériences) (ci-après désignés par : « **Informations confidentielles** ») et à ne pas les mettre à la disposition de tiers. Afin de protéger les Informations confidentielles, le client appliquera les mêmes précautions (mais au minimum à un degré de diligence raisonnable) que celles qu'il applique à ses propres Informations confidentielles ayant une importance similaire.
- 7.2. L'obligation de confidentialité conformément à la sous-section 7.1. ci-dessus ne s'applique pas aux Informations confidentielles qui
- (i.) étaient déjà légalement en la possession du client avant qu'elles ne soient divulguées par Bosch;
 - (ii.) sont ou tombent dans le domaine public sans violation des obligations de confidentialité de la part du client;
 - (iii.) que le client a reçues légalement de tiers sans obligation de confidentialité ;
 - (iv.) ont été divulguées à des tiers par Bosch sans aucune obligation de confidentialité;
 - (v.) ont été développées par le client indépendamment du contrat conclu avec Bosch et de son application et sans utilisation d'informations confidentielles;
 - (vi.) ont été divulguées en application de la loi ou
 - (vii.) ont été divulguées par le client avec l'autorisation écrite préalable de Bosch.

8. Utilisation et protection des données

- 8.1. Bosch respecte les dispositions réglementaires en matière de protection des données lorsque Bosch traite des données à caractère personnel. Le traitement des données personnelles du client est nécessaire à l'exécution du contrat conclu avec celui-ci. Les détails des données collectées ainsi que

le traitement respectif de ces dernières figurent dans les mentions relatives à [la politique de confidentialité](#) .

- 8.2. Bosch a le droit de conserver, utiliser, transférer et/ou exploiter toutes les informations - à l'exception des données à caractère personnel - qui ont été fournies et créées par le client dans le cadre de la commande d'achat, à toutes fins, quelles qu'elles soient, au-delà de l'objet du contrat ; par exemple, à des fins statistiques, analytiques et internes. Ce droit est illimité et irrévocable.

9. Dispositions finales

- 9.1. Si une disposition des présentes Conditions Générales de vente est ou devient nulle ou inapplicable, la validité et la force exécutoire des dispositions restantes n'en seront pas affectées. Dans ce cas, la disposition nulle ou inexécutable sera remplacée par une disposition convenue entre Bosch et le client qui s'approche au plus près de l'objet économique de la disposition nulle ou inexécutable. Les dispositions ci-dessus s'appliqueront également en conséquence pour compléter toute obligation contractuelle.
- 9.2. Sauf dispositions légales impératives contraires, seuls les tribunaux du siège de Bosch Rexroth Suisse SA (Schübelbach/Suisse) seront compétents. Bosch est en droit d'engager toute procédure légale devant un tribunal ayant juridiction sur le lieu principal d'activité/d'établissement du client.
- 9.3. Les présentes Conditions Générales de vente sont soumises au droit suisse. L'application de la Convention de Vienne (1980) portant sur la vente internationale de marchandise est exclue.
- 9.4. **Conformité des exportations** : Les parties reconnaissent mutuellement que chaque partie est elle-même responsable du respect des réglementations en matière d'importation et d'exportation respectivement applicables à cette partie. Tous les Produits et Services vendus par Bosch sont soumis à la condition selon laquelle leur réalisation n'est pas entravée par toute réglementation nationale ou internationale en matière de contrôle des exportations, notamment par des embargos ou d'autres sanctions. Les retards dus aux inspections à l'exportation ou aux procédures d'approbation annulent la validité des délais et des temps de livraison. Bosch est en droit de résilier le contrat, sans préavis, si la résiliation est nécessaire afin que Bosch respecte les réglementations juridiques nationales et internationales. En cas de résiliation de ce type, le client est irrecevable à réclamer des dommages ou autres droits liés à la résiliation.